Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260910-3_2026_9_10_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 SEPTEMBRE 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Le 10 septembre 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du4 septembre 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à PERRIN Yvon, LE GOFF Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, ROUILLE Daniel ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à LACHEVER Aedin.

N° délibération

3-2026 9 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Marie-Noëlle Collet est désignée secrétaire de séance.

Objet :
Lotissement Les Tilleuls à St Jacut : vente du lot n°3

OBJET : Lotissement Les Tilleuls à St Jacut : vente du lot n°3

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,
Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vue de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,
Considérant la demande d'acquisition du lot n°3 du lotissement Les Tilleuls à St Jacut, cadastré 303 C 1864, d'une surface de 618 m² par Monsieur LEFEBRE Gaétan, demeurant 3 rue Abbé Deron à Lamballe.
Considérant que Monsieur LEFEBRE Gaétan souhaite réaliser cet achat afin d'y construire sa résidence principale.
Considérant que Monsieur est ouvrier VRD,
Considérant la délibération du 8 juin 2023 fixant le prix de vente à 15 euros/m² pour les lots se situant sur la commune de St Jacut,
Il est proposé de vendre ce terrain cadastré 303 C 1864 à Monsieur LEFEVRE Gaétan, sous réserve du dépôt de permis de construire dans un délai de douze mois à compter de la signature de la promesse unilatérale de vente.
Le Conseil Municipal donne son accord et pouvoir au Maire ou son représentant pour signer les actes relatifs à cette cession.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260910-3_2026_9_10_1-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 14 septembre 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Marie-Noëlle Collet

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 17/09/2026
- et de sa publication le 17/09/2026